

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES

Date convocation
19/09/2019

Nombres de membres en exercice : 11

Nombres de membres Présents : 9

Nombres de membres Absents : 2

Date Affichage
19/09/2019

Nombre de procurations : 0

Nombre de votants : 9

Séance du 24 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-quatre septembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LOOS Philippe, Maire,

Présents : BRILLIARD M., DOUMERGUE F., CHEVRIER C., MIRAN P., GOMES D. POROLI F., PERARNAUD C., CICCARIELLO C.

Absents excusés : VERGES B

Absents : LOPEZ MT

Objet de la Délibération

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SIVM CAPCIR HAUT CONFLENT POUR REALISER UNE ETUDE DE FAISABILITE D'UN PROJET DE STATION D'EPURATION INTERCOMMUNALE

Le 4 décembre 2018, le SIVM Capcir Haut Conflent a rassemblé les communes concernées par des problèmes de gestion de leurs eaux usées. Le SIVM a proposé une possibilité de projet consistant à créer en un seul point l'outil de traitement nécessaire à tous. L'intérêt de cette solution est multiple :

- éviter de multiplier les petites structures nécessaires à chacun, mais non satisfaisantes sur un plan technique, et lourdes financièrement pour chaque structure,
- créer un outil performant techniquement, adapté au volume de population global,
- diminuer les coûts de réalisation et de fonctionnement par une mutualisation du service,
- repositionner la structure de traitement en aval du plateau du Capcir pour diminuer le risque d'impact écologique (notamment sur le lac de Puyvalador), et assurer une meilleure qualité des rejets et donc des eaux de l'Aude.

Eu égard à la complexité de l'opération, une étude de faisabilité est bien sûr nécessaire pour cette réalisation.

Le hameau de Villeneuve n'étant pas relié à la station d'épuration de Formiguères - Les Angles, compte tenu de sa position géographique, il pourrait être associé au projet.

Bien que non adhérente au SIVM Capcir Haut Conflent la commune de Formiguères peut participer à l'étude de faisabilité dans le cadre d'une convention telle que prévue par les statuts du SIVM en date du 23 juillet 2019.

La convention prévoit :

- l'intégration de la commune de Formiguères pour l'étude de faisabilité d'une station d'épuration collective regroupant les communes de Matemale, Réal (Odeillo), Fontrabieuse (Espousouille), Puyvalador (Rieutort),
- l'étude présentera les différentes possibilités techniques et leurs couts correspondants,
- la répartition des participations pour l'étude se fera selon le prorata des bases d'impositions du foncier bâti 2019 soit 2,58 % pour Formiguères.

2019-D073

Envoyé en préfecture le 27/09/2019
Reçu en préfecture le 27/09/2019
Affiché le 27/09/2019
ID : 066-216600825-20190924-2019_D073-DE

- La répartition financière pour les éventuelles phases de réalisation et de gestion fera l'objet d'une nouvelle convention.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le SIVM Capcir Haut Conflent relative à l'étude de faisabilité pour le projet de réalisation d'une station d'épuration intercommunale qui pourrait recueillir les eaux usées de Villeneuve,

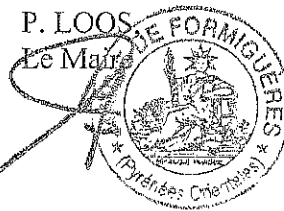
DIT que les montants relatifs à cette étude seront inscrits au budget

Fait et délibéré à Formiguères les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le 27 septembre 2019

P. LOOS
Le Maire



Envoyé en préfecture le 27/09/2019

Reçu en préfecture le 27/09/2019

Affiché le 27/09/2019

ID : 066-216600825-20190924-2019_D073-DE


*CONVENTION SYNDICAT A VOCATIONS
MULTIPLE ET LA COMMUNE
FORMIGUERES*

*Convention de partenariat entre le SIVM et La commune de
Formigueres pour une Etude de faisabilité d'une Step collective Capcir*

Le Syndicat a Vocation Multiple de Capcir Haut Conflent,

Et

La commune de Formigueres,

Envoyé en préfecture le 27/09/2019
Reçu en préfecture le 27/09/2019
Affiché le 27/09/2019 
ID : 066-216600825-20190924-2019_D073-DE

Convention de partenariat

Afin d'apporter une solution aux problèmes de traitement des eaux usées des communes adhérentes au syndicat, sur le plateau du Capcir, le SIVM Capcir Haut-Conflent a décidé de développer un projet de station d'épuration collectif unique. A cette fin, il est prévu une étude de faisabilité permettant d'envisager les différentes solutions possibles sur le plan technique ainsi que les coûts correspondants, cela pour choisir la meilleure option à réaliser.

Le hameau de Villeneuve de la commune de Formiguères, de par sa position géographique, n'étant pas relié à la station d'épuration de celle-ci, il a été décidé de proposer à la commune de Formiguères de s'associer à cette étude pour permettre à ce hameau de bénéficier d'une épuration performante de ses eaux usées.

Bien que non adhérente au syndicat, la commune peut participer à l'étude de faisabilité dans le cadre d'une convention, tel que prévu par les statuts du SIVM en date du 23 juillet 2019

En conséquence :

Entre le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples Capcir Haut Conflent, représenté par son président, M. René BONADA

et la commune de Formiguères, représentée par son maire, M. Philippe LOOS

il est convenu ce qui suit.

- La commune de Formiguères décide d'intégrer l'étude de faisabilité d'une station d'épuration collective Capcir, regroupant les communes de Matemale, Réal (Odeillo), Fontrabieuse (Espousouille), Puyvalador (Rieutort) ; cela pour permettre le raccordement du hameau de Villeneuve à ce réseau.
- L'étude de faisabilité présentera les différentes possibilités techniques et leurs coûts correspondants. Le coût de cette étude sera partagé entre les différentes communes concernées et la commune de Formiguères au travers de la présente convention.
- La répartition des participations entre les communes se fera selon le prorata des bases d'impositions du foncier bâti 2019. Pour la commune de Formiguères, les bases seront rapportées au volume de la population impactée, selon le détail suivant.

Dernier indice de population Insee (2016) : 468 habitants permanents et 787 résidences secondaires, soit 1255 totaux. Hameau de Villeneuve : 20 habitants permanents et 16 résidents secondaires, soit 36 totaux. Ce qui correspond à 2,86% de la population totale de la commune. La valeur de la TFB (taxe foncière bâtie) de la commune 2019 étant de 1 727 331 euros, le ratio correspondant du hameau de Villeneuve est de $1\ 727\ 331 \times 2,86\ \%$, soit : 49 401 euros.

Envoyé en préfecture le 27/09/2019

Reçu en préfecture le 27/09/2019

Affiché le 27/09/2019

ID : 066-216600825-20190924-2019_D073-DE

La participation de la commune de Formiguères à l'étude de faisabilité se fera donc selon la répartition suivante :

	Total	%
MATEMALE	812 046	42,46
FORMIGUERES	49 401	2,58
REAL	214 787	11,23
FONTRABIOUSE	288 554	15,09
PUYVALADOR	547 537	28,63
	1 912 325	100,00

Le SIMM imputera donc aux communes concernées une participation correspondant à leur pourcentage des factures relatives à l'opération.

- il est entendu que ce calcul n'est valide que pour le financement de la réalisation de l'étude de faisabilité (constitution de l'appel d'offres, mission d'étude, mesures, enquêtes, analyses, ...), ayant pour but de proposer les solutions adaptées au territoire concerné, sa population et son évolution, sa géographie, ses contraintes environnementales et administratives. La phase de réalisation et de gestion de la solution retenue devant prendre en compte notamment les évolutions de population impactées, fera l'objet d'une nouvelle convention.

A Matemale, le 30 07 2019

Pour le SIMM CHC

Le président René BONADA

Pour la commune de Formiguères

Le maire Philippe LOOS

